



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2014-58**Objet : Délibération portant approbation débat sur le rapport d'activités 2013 du Pays Cœur Entre Deux Mers**

Conseillers en exercice	30	
Conseillers présents	28	
Quorum	16	L'an 2014, le 16 décembre à 20h, les conseillers communautaires de la
Conseillers représentés	1	Communauté de communes "Les Coteaux Bordelais", légalement
Date de convocation	10/XII/2014	convoqués se sont réunis en la mairie de Tresses, sous la présidence de
Date d'affichage	10/XII/2014	Jean-Pierre SOUBIE

Sur proposition du Président, le Conseil élit son secrétaire de séance : **Christian SOUBIE**

Nom	Commune	Présent	Excusé, procuration à
Florence ALLAIS	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc AVINEN	Sallebœuf	X	
Jean-Pierre BALANCHE	Bonnetan		Alain BARGUE
Axelle BALGUERIE	Tresses	X	
Alain BARGUE	Bonnetan	X	
Patrick BONNIER	Croignon	X	
Philippe CASENAVE	Carignan de Bordeaux	X	
Frédéric COUSSO	Croignon	X	
Bernard CROS	Camarsac	X	
Marie-Hélène DALIAI	Tresses	X	
Bertrand GAUTIER	Fargues Saint Hilaire	X	
Marc GIZARD	Carignan de Bordeaux	X	
Alexandre GUIMBERTEAU	Fargues Saint Hilaire	X	
Françoise IMMER	Pompignac	X	
Jean François JAMET	Carignan de Bordeaux	X	
Evelyne LAVIE	Sallebœuf	X	
Sylvie LHOMET	Carignan de Bordeaux	X	
Florent LODDO	Pompignac	X	
Denis LOPEZ	Pompignac	X	
Francis MASSE	Pompignac	X	
Annie MUREAU LEBRET	Tresses	X	
Louis-Pierre NOGUEROLLES	Sallebœuf	X	
Michel ORTEGA	Camarsac	X	
Delphine PHILIPPEAU	Carignan de Bordeaux		
Danièle PINNA	Tresses	X	
Gérard POISBELAUD	Tresses	X	
Nathalie ROCA	Fargues Saint Hilaire	X	
Christian SOUBIE	Tresses	X	
Jean-Pierre SOUBIE	Tresses	X	
Véronique ZOGHBI	Carignan de Bordeaux	X	

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141219-2014-58-DE
Date de télétransmission : 29/12/2014
Date de réception préfecture : 29/12/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



J.P. Soubie

Affiché, le 29 DEC. 2014

N° 2014-58**Objet : Délibération portant débat sur le rapport d'activité 2013 du Pays Cœur Entre Deux Mers**

Vu l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 95-101 du 2 février 1995

Considérant le rapport d'activités du Pays présenté en Comité syndical du Pays

Rapport de synthèse :

Le Conseil syndical du Pays a examiné le rapport d'activités 2013. Ce rapport a été mis à la disposition du public et transmis à chaque collectivité membre afin que celui-ci soit présenté en séance. Ce rapport fait l'objet d'une discussion **sans vote** du Conseil communautaire de la Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais ".

Ce rapport est consultable au siège de la Communauté de Communes " Les Coteaux Bordelais " mais également sur la page d'accueil du site internet du Pays : www.coeurentre2mers.com

Le Président propose d'engager la discussion.

Le Conseil communautaire constate que le débat relatif à l'activité 2013 du Pays a bien eu lieu.

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat

Fait à Tresses, le 16/XII/2014

Le Président

Pour extrait conforme

JEAN-PIERRE SOUBIE

Accusé de réception en préfecture
033-243301355-20141219-2014-58-DE
Date de télétransmission : 29/12/2014
Date de réception préfecture : 29/12/2014

Le Président,
Jean-Pierre SOUBIE



Affiché, le

29 DEC. 2014